

02 déc 2016 -17:00

Appartient à [Conseil des ministres du 2 décembre 2016](#)

Note d'orientation stratégique relative à la sécurité d'approvisionnement à la sortie du nucléaire

Le Conseil des ministres a pris acte de la note d'orientation stratégique relative aux mesures d'accompagnement à prendre par l'Etat fédéral pour assurer la sécurité d'approvisionnement à la sortie du nucléaire, présentée par la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem.

Fin 2025, le parc nucléaire belge sera entièrement fermé. La transition énergétique permettant notamment un approvisionnement en électricité sûr, abordable et pauvre en émissions de CO2 doit être mûrement réfléchi. Pour mieux cerner l'ensemble des facteurs et disposer d'une vue complète de la situation actuelle et de son évolution probable, la ministre de l'Energie a demandé à deux reprises (en avril et en septembre 2016) au gestionnaire du réseau Elia de réaliser une étude décrivant, pour la période 2017-2027, les besoins de la Belgique en termes d'adéquation et de flexibilité. La DG Energie du SPF Economie a organisé entretemps une large consultation sur les résultats de cette étude.

Le développement d'énergies renouvelables augmente la variabilité et les incertitudes sur l'équilibre du système électrique. Pour y faire face, le système électrique aura besoin de davantage de flexibilité. L'équilibre du réseau belge passe par des moyens fournissant, à la fois, l'adéquation et la flexibilité. La flexibilité peut être obtenue par les importations, la capacité de production flexible, la gestion de la demande et le stockage.

Plusieurs actions, validées par le Conseil des ministres, s'imposent. Celles-ci s'articulent autour de quatre piliers et forment un tout cohérent :

- améliorer le fonctionnement du marché et les échanges transfrontaliers
- développer la gestion de la demande
- développer le stockage
- améliorer la réserve stratégique

En outre, conformément à l'accord du gouvernement, l'opportunité de la mise en place d'un nouveau mécanisme de rémunération de la capacité sera examinée en concertation avec les pays voisins.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable
Avenue de la Toison d'Or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke
Porte-parole
+32 475 44 34 26
bernard.vanhecke@marghem.fed.be